

NORMES D'AGRÉMENT

2012 (juillet 2016)

PROGRAMMES D'AGRÉMENT DE L'ENSEIGNEMENT
À L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET À LA PHYSIOTHÉRAPEUTE



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	3
BUT ET OBJECTIFS DU PAE AE & AP	3
VALEURS DU PAE AE & AP	3
APERÇU DE L'AGRÈMENT	5
CADRE DES NORMES	6
LE DOCUMENT DES NORMES	7
AU SUJET DE CE DOCUMENT	9
Norme 1	10
Le Programme d'enseignement et son environnement	10
Norme 2	17
Professeurs	17
Norme 3	21
Étudiants	21
Norme 4	26
Évaluation du Programme	26
Norme 5	29
Imputabilité	29
Norme 6	33
Norme 6	34
Rôle AE 6.1 Communicateur	34
Rôle AE 6.2 Collaborateur	36
Rôle AE 6.3 Praticien efficace	37
Rôle AE 6.4 Agent de changement/Promoteur	38
Rôle AE 6.5 Praticien réfléchi	39
Rôle AE 6.6 Praticien professionnel	40
Rôle AE 6.7 - Praticien formé en habilitation de l'occupation	42

Norme 6	45
<u>Rôle AP 6.1 Communicateur</u>	<u>45</u>
<u>Rôle AP 6.2 Collaborateur</u>	<u>46</u>
<u>Rôle AP 6.3 Praticien efficace</u>	<u>47</u>
<u>Rôle AP 6.4 Agent de changement/Promoteur</u>	<u>48</u>
<u>Rôle AP 6.5 Le praticien réfléchi</u>	<u>49</u>
<u>Rôle AP 6.6 Praticien professionnel</u>	<u>50</u>
<u>Rôle AP 6.7 Praticien formé en matière de fonction et de mobilité</u>	<u>52</u>
<u>GLOSSAIRE</u>	<u>54</u>
<u>RÉFÉRENCES</u>	<u>56</u>

INTRODUCTION

PROGRAMME D'AGRÉMENT DE L'ENSEIGNEMENT À L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET À L'ASSISTANT DU PHYSIOTHÉRAPEUTE

Le Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP) est une initiative conjointe de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC). L'ACE et l'AEPC sont indépendants et constitués en vertu de la loi fédérale. La mission de l'ACE vise à promouvoir l'excellence en ergothérapie et est le seul organisme d'agrément au Canada ayant le mandat d'agrément les programmes d'enseignement de l'ergothérapie. La mission de l'AEPC vise à assurer la qualité de l'enseignement de la physiothérapie au Canada au moyen de l'agrément. L'ACE et l'AEPC sont des partenaires dédiés au développement et à la gestion du PAE AE & AP.

BUT ET OBJECTIFS DU PAE AE & AP

Le Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute a pour but d'optimiser la contribution des AE et des AP à la santé et au bien-être des Canadiens grâce à l'avancement d'une éducation de qualité.

Le programme vise quatre objectifs stratégiques :

1. Les programmes d'enseignement à l'AE et à l'AP sont prêts à passer le processus d'agrément.
2. Agrément des programmes d'enseignement à l'AE et à l'AP dans les établissements publics et privés.
3. Compréhension générale du rôle de l'agrément des programmes consistant à optimiser la contribution des AE et des AP au bien-être et à la santé des Canadiens.
4. Un PAE AE & AP durable et efficace.

VALEURS DU PAE AE & AP

Dans le cadre de ses activités, le PAE AE & AP adhère aux Directives sur les bonnes pratiques de l'Association des organismes d'agrément du Canada (AAAC)¹ et croit aux valeurs et principes suivants :

¹ Lignes directrices de bonne pratique de l'Association des agences d'agrément du Canada

Collaboration : mobiliser de manière authentique les principaux intervenants.

- Mobiliser les intervenants nationaux dans le processus d'**élaboration coopérative** de normes;
- Collaborer à la **résolution constructive des conflits** au besoin;
- Favoriser une plateforme de **discussion ouverte, de dialogue respectueux, de consensus et de soutien collectif des décisions**.

Respect : faire preuve d'inclusion et valoriser les différences et la diversité à l'échelle de l'individu, des programmes et de la société.

- Appuyer la **diversité** dans la société canadienne à travers le prisme du sexe, de la langue, de la culture, de l'origine ethnique, de la géographie et de la religion.
- Collaborer à la **résolution constructive des conflits** s'il y a lieu.

Qualité : favoriser l'amélioration continue de la qualité et l'excellence.

- Favoriser l'**autoréflexion** et la croissance au sein de la profession d'AE et d'AP;
- Adopter une **réflexion critique** des pratiques et politiques;
- **Mettre à l'essai** de nouvelles normes et modifications, et **communiquer** les résultats clairement et en temps opportun;
- Faire preuve de **souplesse** en adaptant les processus et les normes aux changements rapides;
- Soutenir le **droit à une éducation de qualité**;
- Reconnaître les programmes d'**innovation** dans le cadre des normes nationales.

Équité : appliquer les normes, les politiques et les processus de manière cohérente et objective en tout temps.

- Permettre les occasions de **correction et d'amélioration**;
- S'assurer que le processus décisionnel est **cohérent**.

Responsabilité : faire preuve d'une prise de décisions et d'une gestion des ressources responsables.

- Toujours exercer ses activités d'une **manière éthique** qui crée la **confiance**;
- Faire preuve d'**honnêteté** dans toutes ses relations;
- Observer la plus grande **confidentialité** dans ses pratiques et processus;
- Exercer les activités d'une manière **responsable sur le plan financier**;
- Faire preuve de **souplesse** en adaptant les processus et les normes aux changements rapides;
- Offrir un **processus d'appel** équitable, rapide et objectif.

Transparence : inspirer la confiance grâce à l'ouverture, la communication et l'intégrité.

- Créer des ressources et des documents écrits **conviviaux** et utiles;
- Communiquer **clairement et respectueusement** dans tous les documents écrits et les discussions orales;
- Assurer la **distribution générale et transparente** des documents publics liés au processus d'agrément.

APERÇU DE L'AGRÉMENT

L'agrément est à la fois un processus et un statut reliés à l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement. Le processus comprend un système intégré d'examen continu, d'évaluation et d'amélioration pour se conformer à des normes précises. Le statut ou l'état d'agrément sert de référence aux établissements d'enseignement, aux étudiants et au public, les assurant qu'un programme a accepté et s'est engagé à offrir un enseignement de qualité². Les quatre principales fonctions de l'agrément sont les suivantes :

1. Établir des normes, des critères, des politiques et des procédures d'évaluation pour les programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute;
2. Procéder aux évaluations qui encouragent les établissements à maintenir et à améliorer leurs programmes;
3. Déterminer la conformité aux critères établis pour l'agrément; et
4. Offrir, sur une base continue, des services de consultation aux programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute.

Plusieurs groupes professionnels soutiennent l'agrément des programmes canadiens d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute : 1) l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC), l'organisme d'agrément des programmes canadiens d'enseignement de la physiothérapie; 2) l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), l'organisme d'agrément des programmes canadiens de l'enseignement de l'ergothérapie; et 3) les programmes universitaires, par le Conseil canadien des enseignants à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (COPEC). Ces organismes fondateurs jouent les rôles suivants :

L'ACE ET L'AEPC ont conjointement :

- Élaboré et gèrent maintenant le PAE AE & AP, en collaboration avec COPEC et d'autres partenaires au besoin.
- Recruté les membres du Comité directeur pendant le développement du programme.
- Facilité le développement des modèles de normes d'agrément
- Approuvé les révisions des normes d'agrément
- Développé les modèles de politiques et procédures pour le fonctionnement du PAE AE & AP.
- Approuvé les révisions des politiques.

COPEC :

- A demandé la mise en œuvre du programme d'agrément.
- Finance le programme grâce aux droits d'agrément annuels (les programmes d'enseignement non membres de COPEC versent aussi des droits d'agrément annuels au PAE AE & AP).

² *Association of Specialized and Professional Accreditors* (1993). Chicago, IL.

L'ACE, l'AEPC et COPEC conjointement :

- Reconnait les membres des équipes d'évaluation par les pairs qui procèdent aux évaluations aux fins de l'agrément.
- Reconnait les membres du Comité mixte de l'agrément et collabore à ce comité en :
 - Révisant et modifiant les normes d'agrément;
 - Révisant les rapports d'agrément et en faisant des recommandations ou décidant du statut d'agrément;
 - Révisant et modifiant les politiques et procédures pertinentes au PAE AE & AP.

AEPC :

- Est responsable de l'administration du programme d'agrément.

Les normes et les lignes directrices sont élaborées et gérées par ces trois groupes et le PAE AE & AP par le truchement du Comité mixte de l'agrément afin de garantir la compétence des nouveaux diplômés. Les documents d'orientation et les processus peuvent inclure :

- Les normes d'agrément pour les programmes d'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC, 2010)³
- Les normes d'agrément universitaires de l'ACE (ACE, 2011)⁴
- Le profil des compétences essentielles de l'assistant du physiothérapeute au Canada (GCNP, 2012)⁵
- Le profil de la pratique du personnel auxiliaire en ergothérapie (ACE, 2009)⁶

CADRE DES NORMES

Le cadre des normes d'agrément du PAE AE & AP est fondé sur le modèle « 5 + 1 » décrit par le Groupe de travail sur l'agrément de l'enseignement des professions de la santé⁷. Ce modèle comprend cinq normes considérées communes à l'agrément des programmes d'enseignement professionnel et exige que tous les programmes :

- Collaborent avec leurs communautés de praticiens et le public pour préparer une main-d'œuvre qui peut satisfaire aux besoins de la communauté;
- Assurent l'évaluation et le perfectionnement appropriés et continus des professeurs;

³ Disponible au site Web de l'AEPC

⁴ Disponible au site Web de l'ACE

⁵ Disponible au site Web de la GCNP

⁶ Disponible au site Web de l'ACE

⁷ Gelmon, S., O'Neil, E., Kimmey, J., and the Task Force on Accreditation of Health Professions Education. (1999). *Strategies for Change and Improvement: The Report of the Task Force on Accreditation of Health Professions Education*. San Francisco: Center for the Health Professions, University of California at San Francisco.

- Évaluent régulièrement les compétences et les résultats des étudiants et des diplômés;
- Gèrent un processus efficace d'autoévaluation continue, de planification et d'amélioration;
- Communiquent l'information et se présentent de façon juste au public pour assurer l'obligation de rendre compte et le choix des consommateurs.

Une norme additionnelle, la composante « +1 » du modèle, permet aux programmes d'agrément d'élaborer une norme propre à la profession.

Les cinq premières normes et leurs critères compris dans le modèle « 5+1 » ont été adaptés aux Programmes canadiens d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute à partir d'un processus itératif dont la rétroaction de plusieurs partenaires y compris des groupes de discussion et un sondage électronique et guidé par le Groupe de travail sur le développement des normes. Ces cinq normes ont été considérées comme communes à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute. La composante « +1 » du modèle, ou la norme propre à la profession a été basée sur les compétences établies pour l'assistant de l'ergothérapeute et l'assistant du physiothérapeute. Globalement, les normes et les critères du PAE AE & AP visent à mettre l'accent sur les résultats comme moyen de valider les activités du programme et guider et améliorer ses efforts vers l'atteinte de sa mission et de ses buts.

LE DOCUMENT DES NORMES

Le document des normes inclut cinq normes communes aux normes d'agrément pour l'assistant de l'ergothérapeute et l'assistant du physiothérapeute, ainsi que les critères d'évaluation et des exemples de preuves qu'utilisent le PAE AE & AP, l'AEPC et l'ACE pour déterminer le statut d'agrément des programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute. La norme 6 (la composante « +1 ») est divisée en norme 6 pour l'AE, à partir du profil de la pratique du personnel auxiliaire en ergothérapie et la norme 6 de l'AP, à partir du profil des compétences essentielles de l'assistant du physiothérapeute.

Chaque norme est un énoncé général qui décrit l'attente globale du programme d'enseignement. Les critères décrivent les moyens par lesquels le programme peut se conformer à la norme. Le document des normes est intentionnellement non directif ou normatif, permettant aux programmes de se diversifier, d'être autonome et d'innover. Les critères visent à fournir une interprétation générale d'une norme. Les exemples de preuves ne sont pas exhaustifs.

Pour interpréter les normes, il faut noter ce qui suit :

- Un document ou une autre source de preuve peut être cité en lien avec plus d'un critère
- Les mots marqués d'un ⁶ sont définis dans le Glossaire à la fin de ce document, par exemple, programme⁶.

Les normes et leurs critères doivent refléter les exigences actuelles de l'enseignement et des environnements de pratique professionnelle. Par conséquent, les normes seront révisées sur une base régulière, à partir des

commentaires des personnes concernées par le processus d'agrément des programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute

AU SUJET DE CE DOCUMENT

Ce document-ressource commun veut assurer la compréhension partagée et entière des normes d'agrément^G et des critères d'évaluation du Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP).

Ce document est destiné à tous les usagers des normes d'agrément, y compris :

- Les programmes d'enseignement qui travaillent à leurs documents d'autoévaluation, de développement et d'évaluation de programme;
- Les membres des équipes d'évaluation par les pairs du PAE AE & AP et les membres du Comité mixte de l'agrément qui interprètent et appliquent les normes d'agrément; et
- Les consommateurs des programmes d'enseignement (p. ex. les étudiants) et autres personnes concernées par l'agrément (p. ex. les organismes de réglementation, gouvernement, public) qui veulent mieux comprendre les normes d'enseignement des programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute.

L'information fournie au sujet de chaque norme du PAE AE & AP inclut les

- **Critères**, qui servent à l'interprétation des normes;
- **Exemples de preuve^G** que les programmes d'enseignement fournissent pour démontrer la conformité aux critères dans le rapport d'autoévaluation, les annexes du rapport ou sur place au moment de la visite d'agrément; et
- **Notes explicatives**, qui donnent de l'information additionnelle comme la justification et les liens entre les normes, les critères et les preuves. Les programmes d'enseignement peuvent utiliser ces notes comme guide pour préparer le rapport d'autoévaluation.

Norme 1

Le Programme d'enseignement et son environnement

La documentation de l'agrément doit décrire explicitement et inclure les preuves qui démontrent que :
Le programme d'enseignement^G dispose de ressources adéquates^G et travaille étroitement avec l'établissement d'enseignement, le milieu clinique et le public afin de cibler le changement des besoins en matière de santé et de former une main-d'œuvre apte à répondre aux besoins et aux valeurs de la communauté.

Critère

1.1 ESSENTIEL

Le programme d'enseignement fait partie d'un établissement d'enseignement autorisé en vertu de la loi applicable pour offrir un enseignement postsecondaire au Canada.

Notes explicatives

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- L'identification de la loi, du ministère ou autre organisme provincial qui accorde à l'établissement d'enseignement le droit d'offrir l'enseignement postsecondaire.
- La description des processus requis par le programme d'enseignement pour maintenir son statut au sein de l'établissement.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Identifier l'organisme qui habilite l'établissement d'enseignement à fournir l'enseignement postsecondaire.
- Donner des exemples de publications ou de documents officiels qui prouvent que ce pouvoir a été accordé.
- Identifier le certificat/diplôme décerné par l'établissement d'enseignement.

1.2 La vision, la mission, les buts et la philosophie du programme reflètent les attentes de l'établissement d'enseignement, de la (des) profession (s) et du public.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- La publication écrite de la vision, de la mission, et des buts du programme :
 - a. sont compatibles et en accord avec la mission de l'établissement d'enseignement qui offre le programme;

- b. servent de base pour l'élaboration du programme.
- Le programme entretient des collaborations positives avec les associations professionnelles, la communauté des praticiens et les organismes de réglementation, au besoin (c.-à-d. par la participation à des comités ou autres activités importantes pour la profession).

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Documents décrivant la vision, la mission, les buts/objectifs de l'établissement d'enseignement et du programme.
- Description des relations du programme avec les associations professionnelles, les organismes de réglementations et la communauté des praticiens.

1.3 Le programme a un statut officiel au sein de la structure de l'établissement et est représenté aux comités appropriés de l'établissement d'enseignement où sont prises les décisions concernant l'admission, le programme d'enseignement, le budget et l'attribution des diplômes.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- La mention du programme sur les organigrammes organisationnels officiels est semblable à la mention des autres programmes professionnels.
- Une description de la structure des comités (c.-à-d. mandat, processus, membres) au sein desquels le programme est représenté.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Une copie des sections pertinentes à l'annuaire de l'établissement décrivant le statut du programme.
- Une copie de l'organigramme de l'établissement.
- Une liste et une description des comités où le programme participe à la prise de décision sur les admissions, le programme, le budget et les promotions.

1.4 ESSENTIEL

Le coordonnateur du programme⁶ est un ergothérapeute ou un physiothérapeute qui peut diriger les professeurs⁶, le personnel et les étudiants, et la direction du programme.

1.4.1 Le coordonnateur du programme a le pouvoir et les ressources adéquates pour gérer le programme.

REMARQUE : *dans le cas des programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline, le coordonnateur doit appartenir à la même discipline que le programme*

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Il y a des documents et de l'information qui démontrent les compétences^G appropriées, la direction et les résultats positifs du coordonnateur du programme en ce qui concerne :
 - a. La planification du programme; le contenu et l'évaluation du cursus^G;
 - b. La facilitation des échanges; et
 - c. Le travail correspondant aux priorités du programme et de l'établissement.
- Les droits et les privilèges du coordonnateur du programme correspondent à ceux des autres professeurs ayant des rôles et des responsabilités comparables.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Description de poste du coordonnateur de programme.
- Curriculum vitae du coordonnateur de programme.
- Preuve que le coordonnateur de programme est membre de l'ordre professionnel de la province ou territoire approprié.
- Politiques et procédures liées au processus de sélection du coordonnateur de programme.
- Confirmation d'une nomination de professeur à temps plein dans l'établissement.

1.5 ESSENTIEL

Le programme dispose de ressources financières adéquates pour atteindre ses buts et ses objectifs déclarés et assurer son fonctionnement continu.

Notes explicatives

Le plan budgétaire est conçu pour protéger la croissance durable du programme. La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le budget et les rapports financiers indiquent fidèlement :
 - a. le soutien des buts et des objectifs du programme;
 - b. la suffisance des ressources financières pour les salaires des professeurs et du personnel, le matériel et les équipements, le perfectionnement des professeurs, l'évolution du programme, les installations du programme;
 - c. le soutien des opérations continues du programme à un niveau approprié et l'assurance que les obligations envers les étudiants potentiels et admis sont respectées.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Une copie des documents du budget du programme.
- Une copie du plan financier à long terme.
- Un rapport qui confirme que le plan à long terme appuie le développement et la croissance durable du programme.

1.6 Le programme dispose du personnel de soutien administratif et technique et des services adéquats pour satisfaire aux besoins des professeurs et des étudiants et atteindre les buts et les objectifs du programme.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et/ou des commentaires tels que :

- Le nombre et les compétences des membres du personnel administratif et technique et du secrétariat qui fournissent des services de soutien suffisants pour le programme.
- Le programme s'assure que les services de soutien sont disponibles pour aider les professeurs et les étudiants à respecter leurs obligations envers le programme.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Descriptions des postes et curriculum vitae.
- Organigrammes du programme.
- Information sur les services disponibles, c.-à-d. ressources en personnel de bibliothèque, appui aux technologies de l'information.
- Un rapport qui confirme la suffisance de personnel de soutien pour les professeurs.

1.7 Le programme offre des ressources d'apprentissage adéquates en terme de qualité, de quantité et de variété (p. ex. équipement, matériels, espace physique) pour permettre aux étudiants d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le système de bibliothèque permet l'accès à l'information à jour dans les domaines de l'ergothérapie, de la physiothérapie, des sciences biomédicales, des sciences cliniques, des services de santé, de la santé de la population et dans les domaines connexes.
- Les étudiants connaissent les ressources d'apprentissage^G disponibles et les méthodes pour y avoir accès.
- Le nombre et la grandeur des salles de classe suffisent à accommoder le nombre d'étudiants dans les cours et satisfont aux exigences d'horaire du programme.
- Le matériel et l'équipement d'apprentissage sont disponibles, en bon état et sécuritaires pour être utilisés lors des expériences en laboratoire, de l'enseignement et des activités d'appui (p. ex. la préparation du matériel pédagogique).
- Le matériel et l'équipement d'apprentissage reflètent l'exercice contemporain de l'ergothérapie et de la physiothérapie, sont en nombre suffisant, et sont disponibles au besoin.
- Les programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline doivent fournir seulement les ressources d'apprentissage applicables à cette discipline.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Inventaire des outils et du matériel d'enseignement pour l'enseignement au programme.
- Grandeur et nombre de salles de classe, salles de conférence, laboratoires.
- Listes des ressources bibliothécaires et informatiques.
- Politiques et procédures pertinentes aux étudiants concernant l'accès aux ressources bibliothécaires et informatiques.
- Programme d'orientation documenté pour les étudiants y compris l'information sur les ressources institutionnelles et communautaires.

1.8 Un plan officiel est établi pour le cursus d'enseignement.

1.8.1 Le cursus repose sur un cadre conceptuel

1.8.2 Le cadre conceptuel du cursus est conforme à la pédagogie actuelle

1.8.3 Les méthodes d'enseignement sont conformes aux buts et aux objectifs d'apprentissage établis.

1.8.4 Le cursus intègre l'enseignement théorique, pratique et clinique.

1.8.5 Le cursus délimite clairement les rôles pratiques entre l'ergothérapeute/AE et le physiothérapeute/AP.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le cursus est basé sur l'information pertinente à l'exercice contemporain de l'ergothérapie, de la physiothérapie et sur la littérature à jour et autres ressources pertinentes aux professions, à l'enseignement professionnel, et à la théorie et à la pratique pédagogiques.
- Il y a une description des principes et des valeurs pédagogiques du programme et leur intégration au long du cursus, c.-à-d. enseignement aux adultes; formation interprofessionnelle; encouragement à l'autoapprentissage, respect des divers talents et modes d'apprentissage. Les valeurs pourraient inclure des éléments comme la transparence, l'équité, l'actualité, les données factuelles.
- Les relations entre les méthodes d'enseignement, les principes pédagogiques, le plan du cursus, les contenus de cours, les besoins des apprenants, et les résultats définis attendus des étudiants sont décrites.
- Les objectifs de cours et les expériences d'apprentissage sont énoncés en termes de résultats, c.-à-d. ce que l'étudiant sera capable de faire ou de démontrer à la fin de chaque cours, unité, ou expérience.
- Le plan du cursus est documenté de façon formelle et sert de ressource à tous ceux qui sont associés au programme (c.-à-d. professeurs, stages cliniques, étudiants).
- Le plan du cursus est communiqué et compris des professeurs, des étudiants et des précepteurs de stage.

- Le plan du cursus délimite clairement les rôles pratiques entre les ergothérapeutes (ET) et les assistants de l'ergothérapeute (AE) ainsi qu'entre les physiothérapeutes (PT) et les assistants du physiothérapeute (PTA).

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Plan du cursus qui repose sur un cadre conceptuel et qui reflète les principes et les valeurs pédagogiques du programme.
- Organigramme ou description de l'intégration du cursus dans les cours du programme.
- Document du cursus du programme/annuaire.
- Guide/brochure de l'étudiant.
- Rapport qui confirme que l'enseignement cliniqueG/stage fait partie intégrante du cursus.
- Descriptions des cours d'enseignement clinique/stage.

1.9 Le programme établit et documente ses relations avec les autres départements ou unités, les sites de formation hors campus et les autres ressources communautaires qui contribuent à la formation professionnelle des étudiants. Le programme s'assure de la cohérence et du maintien des expériences pédagogiques et des évaluations dans les sites hors campus.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le programme a établi plusieurs partenariats d'enseignement aux étudiants sur le campus et hors campus.
- Le programme établit et maintient des ententes avec d'autres milieux d'enseignement tels que ceux dédiés à la formation hors site, les programmes satellites, l'apprentissage en ligne, etc.
- Une entente, dans un format acceptable pour les deux parties, existe entre l'établissement et chaque site qui accepte des étudiants en stage.
- La communication (c.-à-d. avec tous les sites qui ont de telles ententes) se fait sur une base régulière pour transmettre l'information sur les politiques et procédures et l'information pertinente à l'enseignement et à la supervision des étudiants.
- Un processus d'orientation permet de s'assurer que les nouveaux moniteurs de stage comprennent les principes pédagogiques du programme, les outils d'évaluation et les méthodes appropriées pour offrir des expériences pédagogiques.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Contrats d'affiliation ou lettres d'entente avec les milieux qui offrent des stages ou d'autres apprentissages hors campus qui décrivent : le but et les objectifs de l'entente ; les rôles et responsabilités du programme, des étudiants et des précepteurs de stage; et les procédures à suivre pour réviser, évaluer, mettre fin à l'entente.

- Moyens documentés pour promouvoir et évaluer l'apprentissage des étudiants hors de l'établissement.
- Politiques et procédures de communication établies entre le programme et les milieux de stage^G clinique ou autres sites hors campus.
- Résultats documentés de la communication entre le programme et les milieux d'enseignement sur et hors campus.
- Documents indiquant l'orientation et la formation continue des moniteurs de stage.

Norme 2

Professeurs

La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme d'enseignement dispose d'un nombre suffisant de professeurs qualifiés pour assurer la conception du programme, la mise en œuvre et l'enseignement efficaces et permettre le perfectionnement et l'évaluation appropriée, périodique et continue des professeurs.

Critère

- 2.1 Le nombre et les compétences des professeurs répondent à la mission, aux buts et aux objectifs du programme par l'administration de l'enseignement, le développement du programme d'enseignement, la conception et la mise en œuvre de l'enseignement et de l'évaluation des résultats.
- 2.1.1 ESSENTIEL
Le contenu du cursus d'ergothérapie est supervisé et enseigné par un ergothérapeute possédant les compétences académiques et professionnelles pertinentes.
- 2.1.2 ESSENTIEL
Le contenu du cursus de physiothérapie est supervisé et enseigné par un physiothérapeute possédant les compétences académiques et professionnelles pertinentes.
- 2.1.3 Le professeur responsable de surveiller l'enseignement clinique/stage est un ergothérapeute ou un physiothérapeute possédant les compétences pédagogiques et professionnelles pertinentes.

REMARQUE : *Les programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline doivent se conformer à 2.1.1 OU à 2.1.2.*

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- L'expertise des professeurs couvre tous les domaines du contenu du programme d'enseignement.
- Les charges d'enseignement sont appropriées afin que les professeurs puissent remplir leurs rôles et assumer leurs responsabilités dans les domaines de l'enseignement pédagogique et de l'administration (c.-à-d. counseling des étudiants, développement de milieux de stage, participation à des comités).
- Le nombre de professeurs est suffisant pour maintenir la stabilité et la continuité du développement et de la prestation des cours du cursus.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Liste des professeurs et sommaire de leurs expertises et leurs contributions à la conception et à l'évaluation du programme, à l'enseignement et à l'évaluation des étudiants.
- Curriculum vitae des professeurs, y compris les compétences professionnelles et l'expertise pertinente à la conception de programme, à l'enseignement et à l'évaluation des étudiants.
- Rapports de la tâche de travail des professeurs qui démontre l'enseignement et les responsabilités pédagogiques.
- Description de poste de la personne responsable de superviser l'enseignement clinique/stage du programme d'études.
- Curriculum vitae de la personne responsable des stages cliniques.
- Preuve d'inscription de la personne à l'ordre professionnel provincial/territorial approprié.

2.2 L'établissement d'enseignement et le programme encouragent et soutiennent le développement de la carrière des professeurs pertinent à leurs rôles au sein du programme, y compris l'appui aux nouveaux professeurs.

2.2.1 Les droits et les privilèges des professeurs sont les mêmes que ceux des autres professeurs de l'établissement.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le programme appuie les activités de perfectionnement visant l'amélioration de l'efficacité des professeurs et du programme, et les professeurs y participent.
- Les activités de perfectionnement des professeurs concordent avec les besoins du programme.
- Il existe une culture de perfectionnement chez les professeurs.
- Les ressources de perfectionnement peuvent inclure l'aide financière, le temps pour les activités comme le mentorat des professeurs, la collaboration hors département, et le partage des compétences cliniques et d'enseignement.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures applicables au perfectionnement des professeurs.
- Aide financière pour les activités pertinentes au perfectionnement des professeurs.
- Curriculum vitae des professeurs y compris les preuves des activités pertinentes au perfectionnement.
- Disponibilité des ressources (c.-à-d. humaines, financières, programme) pour appuyer les activités pédagogiques des professeurs.

2.3 Les membres du personnel enseignant sont évalués selon les politiques de l'établissement et par rapport à des critères clairement décrits à partir de multiples sources d'information.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- L'évaluation régulière et continue des professeurs vise à évaluer et à améliorer l'efficacité de l'enseignement et des activités de chaque professeur pour assurer l'efficacité du programme.
- L'évaluation des professeurs considère plusieurs sources de données mesurables y compris la rétroaction des étudiants, les évaluations de l'enseignement, des services et autres activités telles que la gestion du programme et de l'enseignement clinique, les fonctions des comités ou les affaires étudiantes.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures écrites d'évaluation des professeurs.
- Résultats documentés des évaluations de rendement.
- Dossiers d'enseignement, y compris les résumés des évaluations des étudiants et de l'évaluation par les pairs.

2.4 Le programme appuie le rôle des professeurs en collaborant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'enseignement.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- La mise en place de mécanismes pour obtenir la rétroaction de tous les professeurs du programme concernant le l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du programme.
- Les processus établis pour intégrer les nouvelles pratiques en évolution au cursus.
- Les charges de travail et les descriptions de poste des professeurs à temps plein et à temps partiel comprennent du temps payé pour le développement et l'évaluation du cursus.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Procès-verbaux/rapports des réunions des comités de professeurs et des groupes de travail en lien avec le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du programme.
- Politiques et procédures/mandats des comités qui élaborent, mettent en œuvre et évaluent le programme.
- Résultats documentés des réunions pertinentes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme.

2.5 Les professeurs du programme sont responsables de contribuer au fonctionnement efficace du programme et de s'assurer de la mise en œuvre des politiques du programme.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- La mise en place de processus établis pour évaluer et mettre en œuvre les politiques existantes.
- L'existence de mécanismes pour développer des politiques pertinentes à l'identification d'enjeux émergents.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Procès-verbaux/rapports des réunions des comités (exemples : comités d'admission, de promotion) documentant le rôle des professeurs dans la mise en œuvre des politiques du programme.
- Politiques et procédures/mandats des comités qui élaborent, mettent en œuvre et évaluent les politiques du programme.
- Résultats documentés des réunions pertinentes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme.

2.6 Le programme appuie les professeurs en ce qui a trait à l'innovation, au progrès et l'amélioration des activités pédagogiques.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Les espaces, le matériel, les équipements et l'aide technologique appropriés aux activités innovatrices sont accessibles aux professeurs.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Dossier des activités innovatrices des professeurs.
- Politiques et procédures pertinentes au développement d'expériences innovatrices en enseignement/apprentissage par les professeurs comme la formation interprofessionnelle^G, des observations simulées, etc.

Norme 3

Étudiants

La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme d'enseignement permet aux étudiants d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les habiletés pertinentes à l'exercice de l'assistant de l'ergothérapeute et de l'assistant du physiothérapeute et évalue régulièrement les compétences et les réalisations des étudiants.

Critère

3.1 Le programme assure l'administration et la coordination efficaces de l'enseignement aux étudiants tout au long de leurs études.

3.1.1 La confidentialité des dossiers scolaires des étudiants est garantie.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Des mécanismes sont en place pour obtenir les commentaires des professeurs et des étudiants pertinents à la coordination de l'enseignement aux étudiants tout au long de leurs études.
- Des processus établis sont en place pour l'administration et la coordination de l'enseignement aux étudiants.
- Des processus établis sont en place pour garantir la confidentialité de toute l'information concernant les étudiants

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Procès-verbaux/rapports des réunions des comités (exemples : comités du programme/cursus, des promotions) documentant l'administration et la coordination de la formation des étudiants tout au long de leurs études.
- Description des mesures en place pour assurer la confidentialité des dossiers scolaires des étudiants.

3.2 Les étudiants ont l'occasion de participer à des activités scolaires comme la planification, l'élaboration et l'évaluation du programme.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Les étudiants ont l'occasion de participer à la planification, au développement et à l'évaluation du programme et d'y apporter leurs commentaires.

- Des représentants étudiants sont membres du comité du programme si approprié.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Mandats des comités.
- Résultats des réunions pertinentes au programme, à la coordination des activités scolaires et des stages.
- Évaluation du programme par les étudiants.

3.3 Il existe un plan général qui comprend les objectifs pédagogiques et les rendements attendus des étudiants, y compris :

- les compétences fondées sur des données probantes clairement définies et conformes aux cadres de compétences nationaux.
- les critères d'évaluation justes, transparents et opportuns.
- l'occasion de transmettre aux étudiants une rétroaction sur leurs forces et les lacunes à améliorer et à corriger.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Des professeurs, du personnel et des systèmes sont en place pour surveiller les étudiants, leurs besoins et leur rendement.
- Les compétences fondées sur des résultats sont conformes aux cadres nationaux des compétences professionnelles

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures pertinentes à l'évaluation et au progrès des étudiants.
- Description des cours y compris les résultats d'apprentissage^G attendus et les critères/méthodes d'évaluation.
- Exemples de variété de méthodes et d'outils servant à mesurer le rendement des étudiants.
- Procès-verbaux des réunions pertinentes à la promotion et au progrès/rapports du rendement des étudiants.
- Guide de l'étudiant.

3.4 Le programme offre des expériences d'apprentissage cliniques en ergothérapie et en physiothérapie qui permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage.

3.4.1 ESSENTIEL

Les stages comprennent un minimum de 500 heures en milieu clinique.

REMARQUE : Les programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline doivent comprendre 350 heures de stage.

3.4.2 ESSENTIEL

Les stages comprennent un minimum de 30 % (150 heures) du temps total dans chaque discipline pour chaque étudiant.

3.4.3 ESSENTIEL

Un ergothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de l'ergothérapie en milieu clinique. De même, un physiothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de la physiothérapie en milieu clinique.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que

- Les stages cliniques sont en nombre adéquat, dans des domaines appropriés et sont suffisamment variés pour satisfaire aux objectifs de l'enseignement clinique et aux compétences de la pratique professionnelle. Des mécanismes assurent le suivi des expériences d'apprentissage des étudiants en stage.
- Chaque étudiant du programme a effectué les 500 heures demandées, dont au moins 150 heures étaient dans un milieu clinique d'AE et 150 heures dans un milieu clinique d'AP (programme offrant une seule discipline : 350 heures, toutes dans cette discipline).
- Les stages cliniques des étudiants sont planifiés en fonction des progrès des étudiants dans le programme, du type de supervision requis, de la variété des expériences requises et des résultats d'apprentissage à atteindre.
- Des politiques et des procédures sont en place afin de s'assurer que chaque étudiant effectue les heures de stages requises dans les rôles d'AE et d'AP avant l'obtention du diplôme.
- Les heures de stage requises dans les rôles d'AE et d'AP ont été effectuées par chaque diplômé dans *au moins* trois des cohortes complètes les plus récentes.
- Les stages en milieu clinique supervisés par des AE/AP respectent les lignes directrices visant ces types de supervision (GUIDE-06).
- Le programme établit, avec les moniteurs de stage, des politiques et procédures qui aident à orienter les étudiants et à évaluer régulièrement leur rendement clinique de façon formelle et informelle.
- Le programme s'assure de l'orientation, du soutien et des possibilités d'apprentissage régulières et adéquates pour les moniteurs de stage.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Documentation sur la variété et la quantité de stages qui correspond à la pratique clinique actuelle.

- Portfolio/dossier individuel de l'étudiant portant sur ses stages cliniques, y compris la documentation des heures de stage dans les rôles d'AE et d'AP décrites dans le document GUIDE 11 - Suivi des heures de stages.
- Procès-verbaux des réunions du comité d'enseignement clinique; rapports de stage.
- Documentation de l'évaluation des milieux et des expériences de stage par les étudiants.
- Politiques et procédures pour les stages cliniques, y compris les méthodes documentées pour assurer la coordination de l'enseignement clinique dans chaque milieu.

3.5 Le programme dispose de processus permettant aux étudiants d'aborder leurs inquiétudes scolaires et cliniques

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Les étudiants ont des moyens formels et informels pour exprimer leurs inquiétudes au sujet des expériences pédagogiques et de stage.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures formelles, objectives et publiées pour que les étudiants puissent faire appel.
- Résultats/réponses documentés aux inquiétudes des étudiants.

3.6 Le programme assure aux étudiants un accès opportun et confidentiel au soutien scolaire ou psychosocial.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- L'information sur les politiques et procédures institutionnelles et du programme pertinente est accessible aux étudiants.
- Le counseling professionnel et l'aide scolaire sont disponibles pour les étudiants inscrits au programme.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Information publiée sur l'accès des étudiants aux services d'aide tels que les services de santé, le counseling, l'aide financière.
- Politiques et procédures pertinentes au rattrapage.
- Politiques et procédures pertinentes à l'hébergement des étudiants dans des circonstances exceptionnelles.
- Programme d'orientation des étudiants.

- Guide de l'étudiant.

Norme 4

Évaluation du Programme

*La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme d'enseignement maintient un processus efficace et continu d'autoévaluation, de planification et d'amélioration.*

Critère

4.1 Il existe un plan documenté d'évaluation du programme qui est basé sur des buts clairement définis et mesurables.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le programme a un plan qui décrit son processus d'examen régulier afin de déterminer dans quelle mesure ses objectifs sont atteints et respectent les pratiques exemplaires en enseignement professionnel.
- Le plan est exhaustif et comprend un examen régulier de tous les aspects du programme (dont le cursus est seulement une partie).

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- La documentation décrivant le plan d'évaluation du programme, y compris la collecte de données, l'analyse et la synthèse des données, la détermination du besoin de modification, l'application de la modification.
- La preuve que le calendrier, la responsabilité et l'obligation de rendre compte sont identifiés afin de garantir la réussite du plan.
- Les mandats des comités responsables d'exécuter les phases de mise en œuvre du plan.

4.2 Le programme recueille des données sur une base régulière en vue de l'évaluation systématique et générale de son efficacité.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le programme recueille l'information sur une base régulière et continue conformément au plan d'évaluation du programme, qui inclut les commentaires et la rétroaction des partenaires du programme, y compris les étudiants, professeurs, personnel, cliniciens, moniteurs de stage, employeurs et autres s'il y a lieu.

- La collecte d'information utilise plusieurs approches d'évaluation et inclut des données provenant de plusieurs sources. L'information peut provenir, mais sans s'y limiter, des étudiants, professeurs, personnel de soutien, administrateurs de l'établissement et autres partenaires du programme.
- Les cours individuels et le programme en général sont évalués par une panoplie de mécanismes.
- Les professeurs évaluent régulièrement le rendement des récents diplômés concernant les résultats d'apprentissage du cursus de même que toutes les attentes spécifiques en lien avec la mission unique et les objectifs du programme.
- Le calendrier, la responsabilité et l'obligation de rendre compte décrits dans le plan d'évaluation du programme ont été respectés durant la mise en œuvre.
- L'évaluation des stages peut inclure l'évaluation des milieux de stage, la qualité de la supervision des étudiants, la possibilité de rencontrer une variété d'expériences d'apprentissage et l'efficacité de la communication entre tous ceux qui collaborent aux stages.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Documentation des sondages sur la satisfaction auprès des étudiants, professeurs, personnels et diplômés.
- Documentation sur le taux d'abandon et de fin d'études des étudiants, les taux d'emploi et l'orientation de la carrière des diplômés.
- Documentation des critères d'admission du programme suivi par les étudiants.
- Documentation sur les processus de consultation auprès des partenaires, c.-à-d. comités consultatifs, groupes de travail, sondages.
- Suivi des sondages auprès des récents diplômés.
- Documentation sur la variété et les domaines des milieux de stage.
- Évaluation des cours et des stages par les étudiants.
- Politiques et procédures pour l'évaluation de l'enseignement clinique.

4.3 Le programme analyse et fait la synthèse des données de l'évaluation du programme pour cibler les besoins de changements.

4.3.1 Le programme cible, surveille et évalue les indicateurs de progrès des étudiants et des diplômés et utilise ces données pour la planification et le développement.

4.3.2 Le programme révisé les critères d'admission, de fin d'études et les données sur le taux d'abandon et analyse et réagit aux tendances.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- L'évaluation du programme inclut la collecte de données provenant de multiples sources qui sont analysées par rapport aux résultats désirés du programme pour cibler les forces et les lacunes du programme et les changements requis.

- Le programme analyse les résultats des évaluations des stages pour déterminer jusqu'à quel point ils répondent à la mission et aux objectifs d'apprentissage et aux besoins des étudiants.
- Les résultats de l'évaluation du rendement des étudiants démontrent l'efficacité du programme à répondre aux besoins des étudiants et aux objectifs du programme.
- Le calendrier, la responsabilité et l'obligation de rendre compte liés à l'analyse et la synthèse des données et à la détermination du besoin de changement sont décrits dans le plan d'évaluation du programme ont été respectés durant la mise en oeuvre.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Preuve de l'analyse générale de toutes les données recueillies au critère 4.2.
- Exemples de rapports d'évaluation du programme.
- Rapports annuels.
- Utilisation des données pour cibler les forces et les lacunes du programme; l'évaluation du besoin de changement.
- Procès-verbal de la réunion décrivant la discussion liée à l'analyse et à la synthèse de données et au besoin de changement.

4.4 Le programme apporte des changements à la suite de l'analyse des données de l'évaluation du programme et évalue les effets de ces changements.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Le programme procède à des évaluations à la suite de la mise en œuvre des changements pour déterminer si les changements ont entraîné les résultats désirés.
- Le calendrier, la responsabilité et l'obligation de rendre compte liés à la mise en œuvre du changement sont décrits conformément au plan d'évaluation du programme.
- Le calendrier, la responsabilité et l'obligation de rendre compte liés à l'évaluation de l'incidence des changements apportés sont décrits conformément au plan d'évaluation du programme.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Documentation de la mise en œuvre et de l'évaluation des changements apportés au programme.
- Documentation de l'évaluation de l'incidence de tous les changements apportés.
- Le procès-verbal de la réunion du comité décrivant les discussions liées à l'application du changement et à l'évaluation de l'incidence du changement.

Norme 5

Imputabilité

*La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme d'enseignement se décrit fidèlement au public et fournit suffisamment de renseignements pour assurer son obligation de rendre compte et offrir un choix aux consommateurs.*

Critère

- 5.1 L'information juste et actuelle est accessible aux candidats, aux étudiants inscrits et au public concernant :
- les politiques de l'établissement et d'admission au programme;
 - les exigences linguistiques;
 - le processus d'évaluation de la formation antérieure;
 - les droits de scolarité et les frais;
 - l'aide financière;
 - les exigences pour l'obtention du diplôme;
 - les politiques scolaires et les processus d'appel;
 - les services aux étudiants.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- L'utilisation de lignes directrices et de procédures; les professeurs définissent, adoptent, évaluent, et confirment les règlements pédagogiques qui sont propres au programme.
- Le programme a des politiques pour guider la diffusion et la mise en application de tous les règlements établis qui concernent les professeurs et les étudiants.
- L'établissement d'enseignement s'assure que les politiques et procédures qui affectent directement les étudiants inscrits et futurs, y compris le statut et les activités d'agrément, sont clairement décrites, appliquées équitablement et en temps opportun.
- Quand il prend des décisions sur l'admission, le maintien des effectifs et la promotion des étudiants, le programme tient compte de sa mission, de la mission de l'établissement et des besoins de la société.
- Le programme permet aux étudiants futurs et inscrits d'avoir accès aux règlements pertinents à l'admission, l'immatriculation, la progression au sein du programme, les procédures d'abandon ou de renvoi, l'équité procédurale, les expériences de stage et autres politiques et procédures pédagogiques.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s’y limiter :

- Documentation sur les politiques d’admission, exigences linguistiques, droits de scolarité, aide financière, remise des diplômes et exigences d’inscription/permis de travail, politiques collégiales et services aux étudiants.
- Documentation décrivant les caractéristiques du processus d’évaluation de la formation antérieure.
- Guide de l’étudiant, brochures du programme, documents de l’université.
- Calendrier du programme; site Web.
- Programmes d’orientation des étudiants.
- Documents prouvant que les étudiants admis au programme satisfont aux critères d’admission publiés.
- Politique d’attribution des diplômes.
- Règlements pédagogiques.

5.2 Les documents et les publications du programme décrivent exactement sa vision, sa mission, sa philosophie et ses buts.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- L’information sur le programme, y compris l’information sur le site Web et la publicité, ainsi que le matériel pertinent aux politiques de l’établissement et du programme sont justes, généraux et actuels.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s’y limiter :

- Politiques et procédures pertinentes au développement et au document publicitaire, au recrutement et aux documents d’admission pour s’assurer qu’ils représentent clairement et précisément le programme et les possibilités de carrière.
- Résultats documentés de l’évaluation et de la révision des documents publicitaires, de recrutement et d’admission.
- Rétroaction documentée des étudiants.

5.3 Le programme promeut une vision et un environnement sécuritaire et protège les droits de tous les individus, y compris des étudiants, des professeurs, du personnel et de tous ceux qui participent aux activités connexes.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- L'établissement d'enseignement a des politiques et procédures pour protéger les droits et la sécurité de tous les individus concernés par n'importe quel aspect du programme.
- L'établissement d'enseignement et le programme s'assurent que les étudiants sont informés des risques potentiels pour la santé qu'ils peuvent rencontrer au cours du programme de formation et quand ils sont en stage.
- Les politiques et procédures garantissent l'équité dans le traitement des inquiétudes et des plaintes des étudiants et des professeurs à tous les niveaux du programme et de l'établissement d'enseignement.
- L'établissement d'enseignement, le programme et chaque milieu de stage ont des politiques qui décrivent la confidentialité des dossiers et autre information personnelle, de même que des politiques et procédures sur le fait de faire appel à des sujets humains lors des démonstrations et les pratiques à des fins éducatives et de recherche, si applicable..

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures pertinentes au :
 - respect de l'intimité, de la dignité et de la sécurité des étudiants, professeurs, personnels et autres personnes concernées par les activités d'apprentissage et d'enseignement
 - consentement éclairé
 - menaces/harcèlement
 - hygiène et sécurité au travail
 - griefs et plaintes
- Documentation des incidents reliés à un environnement non sécuritaire et mesures prises pour résoudre le problème.
- Affichage des règles de sécurité et procédures d'urgence.

5.4 Le programme a un processus d'admission juste, transparent et opportun.

5.4.1 Il y a un processus d'appel d'admission transparent

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que :

- Des politiques et procédures s'appliquent à la sélection des étudiants afin de ne pas discriminer en fonction de la race, la religion, la couleur, le sexe, l'âge, la nationalité et l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et les incapacités ou l'état de santé.

REMARQUE : Toutefois, ce critère n'enlève pas au programme la capacité d'agir en faveur de certains groupes de personnes, y compris ceux identifiés par la race, la couleur, le sexe, la nationalité ou l'origine ethnique, ou les incapacités ou l'état de santé, et il n'empêche pas les activités de promotion de la diversité parmi la population étudiante. Cependant, on s'attend à ce que toute la documentation publiée pertinente aux politiques et aux pratiques d'admission

comprennent l'information concernant la décision du programme d'agir en faveur des groupes sélectionnés.

- Un processus d'appel des admissions accessible aux candidats refusés.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures documentées d'admission au programme.
- Procès-verbaux des réunions du comité d'admission.
- Processus documenté de prise de décision concernant les admissions.
- Sommaires annuels et cumulatifs des données d'admission.
- Processus d'appel des admissions au programme documenté.

5.5 Le programme surveille, sur une base régulière, sa conformité aux normes et aux critères d'agrément et prend les mesures requises pour assurer sa conformité.

Notes explicatives

La preuve montre adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- L'établissement d'enseignement et le programme se sont engagés à obtenir et à maintenir leur statut d'agrément et sont responsables de présenter la documentation requise et à payer les droits selon les dates limites établies.

REMARQUE : L'établissement et le programme ont la responsabilité d'aviser le PAE AE & AP de tous les changements majeurs apportés au programme en vertu des politiques et procédures établies. Les changements majeurs à rapporter incluent, mais sans s'y limiter, les changements à la direction du programme et chez les professeurs, les révisions majeures du cursus et le certificat/diplôme ou programme offert.

Exemples de preuve

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Publication du statut d'agrément dans les documents appropriés, par exemple, calendrier du programme, site Web.
- Documentation et présentation des frais et des rapports d'agrément exigés, par exemple les rapports d'autoévaluation, rapports de progrès, rapports annuels.
- Les changements dans la conformité du programme aux normes d'agrément sont rapportés selon les politiques du PAE AE & AP.
- Documentation de la notification au PAE AE & AP de tous les changements majeurs au cursus.
- Preuve que toutes les exigences liées au maintien du statut de candidat ou d'agrément ont été respectées par le programme.

Norme 6

Compétences de l'assistant de l'ergothérapeute et de l'assistant du physiothérapeute

Cette norme utilise un modèle adapté basé sur les rôles de CanMEDS⁸ et s'organise autour des sept principaux « rôles » des diplômés dont : communicateur, collaborateur, praticien efficace, agent de changement ou promoteur, praticien réfléchi, praticien professionnel et praticien érudit.

Les compétences de l'assistant de l'ergothérapeute ont été élaborées par l'Association canadienne des ergothérapeutes qui est responsable de réviser régulièrement et mettre à jour les compétences de l'assistant de l'ergothérapeute. Toutes les compétences des assistants de l'ergothérapeute de la norme 6 s'exécutent sous la supervision d'un ergothérapeute.

Les compétences de l'assistant du physiothérapeute décrites ont été émises par le Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP) responsable de réviser et de mettre à jour les compétences de l'assistant du physiothérapeute sur une base régulière. Toutes les compétences des assistants du physiothérapeute de la norme 6 s'exécutent sous la supervision d'un physiothérapeute.

Les critères de cette norme reflètent les compétences minimales d'entrée à la profession (connaissances, aptitudes et habiletés) attendues des étudiants au moment de l'obtention du diplôme afin de jouer le rôle d'assistant de l'ergothérapeute et d'assistant du physiothérapeute.

*La documentation de l'agrément doit décrire de manière explicite et inclure des preuves sur la façon dont :
Le programme d'enseignement facilite l'atteinte des résultats d'apprentissage des étudiants pertinents à la pratique actuelle de l'ergothérapie et de la physiothérapie, aux nouvelles tendances dans le système de santé et aux progrès théoriques et technologiques.*

Exemples de preuve

Les notes explicatives propres à chaque critère sont conçues de façon à servir de guide aux programmes concernant les preuves qu'ils pourraient fournir pour démontrer leur conformité au critère. Les programmes ne sont pas tenus de fournir des preuves pour chaque note explicative énumérée. Les Exemples de preuve peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :

- Documents de planification du programme
- Description des cours
- Cours magistraux/laboratoires pour former les étudiants
- Exemples d'évaluation des étudiants (examens, travaux, ECOS)
- Rendement des étudiants.
- Preuve de la compétence des étudiants dans chaque critère.

⁸ Frank, JR. (Ed.). 2005. Le cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins. Meilleures normes, meilleurs soins. Ottawa, Ontario : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Norme 6

Compétences de l'assistant de l'ergothérapeute

Rôle AE 6.1 Communicateur

Le programme prépare les étudiants à communiquer efficacement pour développer et maintenir des relations appropriées et respectueuses avec les clients⁶, les familles, les fournisseurs de soins et les autres personnes concernées.

Critère

AE 6.1.1 Engage et facilite la communication verbale et non verbale efficace avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Communiquer à l'aide de diverses stratégies de communication y compris l'écoute active, la réflexion, le renforcement et l'empathie. Il utilise et réagit correctement à la communication non verbale.
- Communiquer efficacement pour faciliter la compréhension du client (p. ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).
- Communiquer, en temps opportun, au précepteur de stage, aux clients et aux autres membres de l'équipe, l'information pertinente et précise, en toute situation.

AE 6.1.2 Fait appel à des habiletés de communication écrite objectives et efficaces avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Rédiger la documentation écrite juste et précise en utilisant la terminologie appropriée et en se conformant à toutes les normes provinciales, réglementaires et organisationnelles applicables.
- Préparer des documents écrits pour appuyer la prestation de services.

AE 6.1.3 Appuie la diversité des communications en adoptant des stratégies pour réduire les obstacles à la communication avec différentes populations dans différents contextes de pratique et y incorpore une pratique consciente.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Adapter ses stratégies de communication pour faciliter la compréhension du client (p. ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).

Rôle AE 6.2 Collaborateur

Le programme prépare l'étudiant à travailler efficacement et en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et avec les autres individus pour offrir des services optimaux au client.

Critère

AE 6.2.1 Soutient la collaboration avec le client, l'ergothérapeute superviseur et l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe.
- Utiliser une gamme de stratégies pour faire preuve de confiance mutuelle, de respect et d'un comportement professionnel.
- Communiquer efficacement et avec facilité le plan d'intervention qui lui est confié au client et à l'équipe interprofessionnelle.
- Recueillir l'information et la transmettre à l'ergothérapeute superviseur avec aisance et efficacité.

AE 6.2.2 Participe activement comme membre de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer comme membre de l'équipe pour assurer des soins interprofessionnels aux clients.

AE 6.2.3 Prévoit, reconnaît, prévient et résout les conflits.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Utiliser une gamme de stratégies pour résoudre efficacement les conflits.
- Demander les conseils appropriés pour l'aider à résoudre les conflits.

Rôle AE 6.3 Praticien efficace

Le programme prépare l'étudiant à gérer son temps, à établir l'ordre des priorités en collaboration avec les ergothérapeutes et à appuyer la pratique efficace et efficiente.

Critère

AE Gère les activités qui favorisent la prestation efficace des services et des soins au client.

6.3.1

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Établir efficacement les priorités en matière de services aux clients et autres exigences de travail.
- Utiliser une approche systématique pour trouver et recueillir l'information qui l'aide dans les tâches qui lui ont été confiées.

AE Utilise efficacement les ressources humaines, financières et physiques.

6.3.2

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Faciliter l'usage de l'équipement, des fournitures, de l'inventaire et des espaces pour soutenir la prestation de services.

AE Reconnaît, respecte les activités établies pour l'amélioration de la qualité organisationnelle et y participe.

6.3.3

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer aux activités de mesure de la charge de travail, au besoin.
- Participer à des réunions d'équipe et à des comités relatifs aux fonctions liées au travail.
- Participer à des révisions régulières du rendement.

Rôle AE 6.4 Agent de changement/Promoteur

Le programme prépare l'étudiant à comprendre comment utiliser de façon responsable ses connaissances et son influence en lien avec son rôle pour promouvoir la santé et le bien-être de chaque client, de la communauté et des populations.

Critère

AE 6.4.1 **Fait la promotion des avantages et des valeurs de son groupe professionnel.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de sa profession au sein du système de santé.
- Faire la promotion du rôle de sa profession.
- Démontrer une compréhension des rôles et responsabilités distincts de l'assistant de l'ergothérapeute.

AE 6.4.2 **Accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de santé déterminés par l'ergothérapeute superviseur.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Travailler en collaboration pour assurer que les besoins individuels du client sont satisfaits.
- Encourager le client à exprimer ses besoins individuels et à aider l'ergothérapeute et l'équipe à s'assurer que les besoins du client sont pris en considération.
- Tenir compte des facteurs comme le comportement, la motivation du client, etc. quand il accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de santé.

AE 6.4.3 **Tient compte de l'incidence des déterminants de la santé sur le bien-être des clients servis.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Tenir compte de l'incidence des déterminants de la santé quand il aide le client, sa famille et la communauté à appuyer aux objectifs de santé.

Rôle AE 6.5 Praticien réfléchi

Le programme prépare l'étudiant à intégrer la critique, la réflexion et l'amélioration de la qualité dans sa pratique quotidienne et dans son apprentissage continu autonome.

Critère

AE 6.5.1 Reconnaît l'importance du développement professionnel par des pratiques réflexives et un apprentissage continu autonome.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir et à améliorer ses connaissances, ses aptitudes et ses habiletés.
- Démontrer une compréhension des compétences de travail requises par des pratiques réflexives et de l'apprentissage autonome.
- Demander conseil pour établir un plan visant à répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Déterminer les ressources pour répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Mettre en œuvre un plan d'apprentissage.
- Appliquer ses apprentissages à sa pratique.

AE 6.5.2 Modifie la prestation de service à partir de sa réflexion personnelle et de la rétroaction externe sous la supervision de l'ergothérapeute.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Se servir de sa réflexion personnelle, de la rétroaction et des indications des autres au besoin pour suggérer au client des changements dans la prestation des services.

AE 6.5.3 Appuie l'ergothérapeute dans l'application d'approches fondées sur les données probantes⁶.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de la pratique fondée sur les données probantes.

Rôle AE 6.6 Praticien professionnel

Le programme prépare l'étudiant à s'engager envers les meilleurs intérêts des clients et de la société par une pratique éthique et légale et des normes élevées de comportement personnel.

Critère

AE 6.6.1 Démontre un comportement éthique avec les clients et les membres de l'équipe dans diverses situations.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles complémentaires, mais distincts de l'assistant de l'ergothérapeute et de l'ergothérapeute.
- Se conformer aux normes reconnues d'obligation de rendre compte des professionnels de la santé.
- Faire preuve de confiance, d'intégrité, de responsabilité, d'engagement, de respect et de compassion.
- Communiquer son titre, ses compétences et son rôle de manière précise.
- Se conformer aux normes professionnelles et aux normes en matière d'emploi y compris le consentement, la vie privée et la confidentialité.
- Se conformer aux politiques qui déterminent la distribution des ressources dans le milieu de travail.
- Démontrer une compréhension des questions d'éthique générales au sein du système de santé et de la prestation des services.
- Comprendre et gérer des situations potentielles de conflits d'intérêts.

AE 6.6.2 Respecte la diversité et démontre une pratique consciente.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des effets de la diversité sur la fonction et le rendement occupationnel.
- Démontrer une compréhension des croyances et des valeurs culturelles.

AE 6.6.3 Respecte les limites personnelles et professionnelles.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir une relation thérapeutique efficace avec les clients et une relation de travail avec les membres de l'équipe.
- Comprendre et déterminer les questions de pouvoir/contrôle qui entrent en jeu dans les relations professionnelles avec les clients et l'équipe.

AE 6.6.4 **Travaille en respectant les limites de ses compétences personnelles dans son propre champ de pratique professionnel.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Reconnaître les limites de sa compétence personnelle et de son champ professionnel et assume la responsabilité de son propre comportement et de ses propres actions.
- Demander les conseils appropriés au précepteur de stage et aux autres membres de l'équipe.

Rôle AE 6.7 - Praticien formé en habilitation de l'occupation

Le programme prépare l'étudiant à devenir un praticien qualifié en habilitation de l'occupation qui utilise des processus fondés sur des données probantes qui mettent l'accent sur les occupations du client — y compris les soins personnels, la productivité et les loisirs — comme moyen d'intervention et de résultats pendant l'exécution de tâches assignées et en respectant les lignes de conduite et les limites établies⁹.

Critère

AE 6.7.1 Soutient avec efficacité et en toute sécurité l'ergothérapeute qui est l'expert en habilitation de l'occupation.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer sa compréhension du rôle de l'ergothérapeute et de l'assistant de l'ergothérapeute.
- Démontrer sa compréhension de la pratique centrée sur le client.
- Démontrer sa compréhension des occupations, du rendement occupationnel et de la participation occupationnelle dans sa pratique auprès des clients.
- Démontrer sa compréhension des pratiques de l'ergothérapie.

AE 6.7.2 Travaille à faciliter l'occupation auprès de populations sélectionnées ayant des difficultés en matière de rendement occupationnel dans une variété de contextes de pratique.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer sa compréhension du plan d'intervention du client en ergothérapie et à contribuer au plan d'intervention au besoin.
- Effectuer avec efficacité et en toute sécurité les portions du plan d'intervention en ergothérapie qui lui ont été confiées.
- Établir des relations thérapeutiques positives avec les clients.
- Observer, surveiller le rendement du client et en faire rapport.
- Travailler efficacement avec les individus, les familles et les groupes.
- Réagir au changement dans l'état du client.
- Effectuer la cueillette des données qui lui a été confiée à l'aide d'une gamme d'outils pour appuyer l'évaluation en ergothérapie.

⁹ Célébration de l'habilitation de l'occupation à titre de compétence de base de l'assistant de l'ergothérapeute. Conformément au Modèle canadien d'habilitation centrée sur le client (Townsend & Polatajko, 2007), le rôle « d'expert en habilitation de l'occupation » est considéré comme le rôle pivot, de même que l'expertise et la compétence du personnel auxiliaire en ergothérapie. Le travail effectué dans cette fonction de base est relié à tous les autres rôles et il s'appuie sur les compétences requises pour utiliser l'occupation efficacement, à la fois comme un moyen d'intervention et comme le résultat d'une intervention en ergothérapie.

AE 6.7.3 Recueille l'information et les données pertinentes à l'état du client comme demandé par l'ergothérapeute.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Effectuer la collecte des données qui lui a été confiée à l'aide d'une gamme d'outils pour appuyer l'évaluation en ergothérapie.
- Surveiller la réaction et l'état du client avant, pendant et après les interventions assignées.
- Rapporter l'information du client pour ajouter un supplément aux processus d'évaluation et de réévaluation de l'ergothérapeute.
- Contribuer à l'élaboration et à la révision des activités d'intervention du plan d'ergothérapie.

AE 6.7.4 Met en œuvre les interventions confiées par l'ergothérapeute

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension du plan d'intervention du client.
- Diriger le client vers l'endroit où il sera traité et l'informer des politiques pertinentes aux services.
- Comprendre les restrictions et les limitations associées aux interventions en ergothérapie.
- Exécuter efficacement et en toute sécurité les portions du plan d'intervention en ergothérapie qui lui ont été confiées.
- Établir des relations thérapeutiques positives et faciliter la participation du client.
- Observer, surveiller le rendement du client et en faire rapport.
- Travailler efficacement avec les individus, les familles et les groupes.
- Réagir aux changements dans l'état du client, y compris interrompre une intervention particulière si le client a une réaction indésirable ou si la sécurité du client est compromise.

AE 6.7.5 Démontre la résolution efficace de problèmes et du jugement en lien avec les portions de service qui lui ont été confiées.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Appliquer les connaissances pertinentes et actuelles de l'ergothérapie dans son domaine de pratique.
- Assurer la sécurité du client et sa sécurité personnelle dans l'exécution des portions de service qui lui ont été confiées.

AE 6.7.6 Participe au processus d'apprentissage des clients, des membres de l'équipe, des pairs, des étudiants et de tout autre apprenant au sein de leur service.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Mettre en œuvre les composantes des programmes d'enseignement pour les apprenants.
- Servir de ressource pour les autres apprenants.
- Contribuer au processus de rétroaction et d'évaluation de la participation des apprenants.

Norme 6

Compétences de l'assistant du physiothérapeute

Rôle AP 6.1 Communicateur

Le programme prépare les étudiants à communiquer efficacement pour développer et maintenir des relations appropriées et respectueuses avec les clients, les familles, les fournisseurs de soins et les autres personnes concernées.

Critère

AP 6.1.1 **Engage et facilite la communication verbale et non verbale efficace avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Communiquer à l'aide de diverses stratégies de communication y compris l'écoute active, la réflexion, le renforcement et l'empathie. Il utilise la communication non verbale et y répond correctement.
- Communiquer efficacement pour faciliter la compréhension du client (p. ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).
- Rapporter, en temps opportun, précepteur de stage, aux clients et aux autres membres de l'équipe, l'information pertinente et précise, en toute situation.

AP 6.1.2 **Fait appel à des habiletés de communication écrite objectives et efficaces avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Rédiger la documentation écrite juste et précise en utilisant la terminologie appropriée et en se conformant à toutes les normes provinciales, réglementaires et organisationnelles applicables.
- Préparer des documents écrits pour appuyer la prestation de services.

AP 6.1.3 **Appuie la diversité des communications en adoptant des stratégies pour réduire les obstacles à la communication avec différentes populations dans différents contextes de pratique et y incorpore une pratique consciente.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Adapter ses stratégies de communication pour faciliter la compréhension du client (p. ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).

Rôle AP 6.2 Collaborateur

Le programme prépare l'étudiant à travailler efficacement et en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et avec les autres individus pour offrir des services optimaux au client.

Critère

AP 6.2.1 Soutient la collaboration avec le client, le physiothérapeute superviseur de stage et l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe.
- Utiliser une gamme de stratégies pour faire preuve de confiance mutuelle, de respect et d'un comportement professionnel.
- Communiquer efficacement et avec facilité le plan d'intervention qui lui est confié au client et à l'équipe interprofessionnelle.
- Recueillir l'information et la transmettre au physiothérapeute superviseur de stage avec aisance et efficacité.

AP 6.2.2 Participe activement comme membre de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer comme membre de l'équipe pour assurer des soins interprofessionnels aux clients.

AP 6.2.3 Prévoit, reconnaît, prévient et résout les conflits.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Utiliser une gamme de stratégies pour résoudre efficacement les conflits.
- Demander les conseils appropriés pour l'aider à résoudre les conflits.

Rôle AP 6.3 Praticien efficace

Le programme prépare l'étudiant à gérer son temps, à établir l'ordre des priorités en collaboration avec les physiothérapeutes et à appuyer la pratique efficace et efficiente.

Critère

AP 6.3.1 Gère les activités qui favorisent la prestation efficace des services et des soins au client.

6.3.1

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Établir efficacement les priorités en matière de services aux clients et autres exigences de travail.
- Utiliser une approche systématique pour trouver et recueillir l'information qui l'aide dans les tâches qui lui ont été confiées.

AP 6.3.2 Utilise efficacement les ressources humaines, financières et matérielles.

6.3.2

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Faciliter l'utilisation de l'équipement, des fournitures, des dossiers d'inventaire et des espaces pour soutenir la prestation de services.

AP 6.3.3 Reconnaît, respecte les activités établies pour l'amélioration de la qualité organisationnelle et y participe.

6.3.3

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer aux activités de mesure de la charge de travail, au besoin.
- Participer à des réunions d'équipe et à des comités relatifs aux fonctions liées au travail.
- Participer à des révisions régulières du rendement.

Rôle AP 6.4 Agent de changement/Promoteur

Le programme prépare l'étudiant à comprendre comment utiliser de façon responsable ses connaissances et son influence en lien avec son rôle pour promouvoir la santé et le bien-être de chaque client, de la communauté et des populations.

Critère

AP 6.4.1 **Fait la promotion des avantages et des valeurs de son groupe professionnel.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de sa profession au sein du système de santé.
- Faire la promotion du rôle de sa profession.
- Démontrer une compréhension des rôles et responsabilités distincts de l'assistant du physiothérapeute.

AP 6.4.2 **Accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de santé déterminés par le physiothérapeute.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Travailler en collaboration pour assurer que les besoins individuels du client sont satisfaits.
- Encourager le client à exprimer ses besoins individuels et à aider le physiothérapeute et l'équipe à s'assurer que les besoins du client sont pris en considération.
- Tenir compte des facteurs comme le comportement, la motivation du client, etc. quand il accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de santé.

AP 6.4.3 **Tient compte de l'incidence des déterminants de la santé sur le bien-être des clients desservis.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Tenir compte de l'incidence des déterminants de la santé quand il aide le client, sa famille et la communauté à appuyer aux objectifs de santé.

Rôle AP 6.5 Le praticien réfléchi

Le programme prépare l'étudiant à intégrer la critique, la réflexion et l'amélioration de la qualité dans sa pratique quotidienne et dans son apprentissage continu autonome.

Critère

AP 6.5.1 **Reconnaît l'importance du développement professionnel par des pratiques réflexives et un apprentissage continu autonome.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir et à améliorer ses connaissances, ses aptitudes et ses habiletés.
- Démontrer une compréhension des compétences de travail requises par des pratiques réflexives et de l'apprentissage autonome.
- Demander conseil pour établir un plan visant à répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Déterminer les ressources pour répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Mettre en œuvre un plan d'apprentissage.
- Appliquer ses apprentissages à sa pratique.

AP 6.5.2 **Modifie la prestation de services à partir de sa réflexion personnelle et de la rétroaction externe sous la supervision du physiothérapeute.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Se servir de sa réflexion personnelle, de la rétroaction et des indications des autres au besoin pour suggérer au client des changements dans la prestation des services.

AP 6.5.3 **Appuie le physiothérapeute dans l'application d'approches fondées sur les données probantes.**

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de la pratique fondée sur les données probantes.

Rôle AP 6.6 Praticien professionnel

Le programme prépare l'étudiant à s'engager envers les meilleurs intérêts des clients et de la société par une pratique éthique et légale et des normes élevées de comportement personnel.

Critère

AP 6.6.1 Démontre un comportement éthique avec les clients et les membres de l'équipe dans diverses situations.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles complémentaires, mais distincts de l'assistant de l'ergothérapeute et du physiothérapeute.
- Se conformer aux normes reconnues d'obligation de rendre compte des professionnels de la santé.
- Faire preuve de confiance, d'intégrité, de responsabilité, d'engagement, de respect et de compassion.
- Communiquer son titre, ses compétences et son rôle de manière précise.
- Se conformer aux normes professionnelles et aux normes en matière d'emploi y compris le consentement, la vie privée et la confidentialité.
- Se conformer aux politiques qui déterminent la distribution des ressources dans le milieu de travail.
- Démontrer une compréhension des questions d'éthique générales au sein du système de santé et de la prestation des services.
- Comprendre et gérer des situations potentielles de conflits d'intérêts.

AP 6.6.2 Respecte la diversité et démontre une pratique consciente.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des effets de la diversité sur la fonction et le rendement occupationnel.
- Démontrer une compréhension des croyances et des valeurs culturelles.

AP 6.6.3 Respecte les limites personnelles et professionnelles.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir une relation thérapeutique efficace avec les clients et une relation de travail avec les membres de l'équipe.
- Comprendre et déterminer les questions de pouvoir qui entrent en jeu dans les relations professionnelles avec les clients et l'équipe.

AP **Travaille en respectant les limites de ses compétences personnelles dans son propre champ de pratique professionnelle.**
6.6.4

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Reconnaître les limites de sa compétence personnelle et de son champ professionnel et assume la responsabilité de son propre comportement et de ses propres actions.
- Demander les conseils appropriés au précepteur de stage et aux autres membres de l'équipe.

Rôle AP 6.7 Praticien formé en matière de fonction et de mobilité

Le programme prépare l'étudiant à devenir un praticien habile en ce qui a trait à la fonction et à la mobilité, qui intègre tous ses rôles pour la promotion, l'amélioration et le maintien de la mobilité, de la santé et du bien-être de ses clients pendant l'exécution des tâches qui lui sont assignées et en respectant les lignes de conduite et les limites établies¹⁰. Ils peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- *L'enseignement et la consultation.*
- *Les exercices thérapeutiques*
- *Les agents électrophysiques et les modalités mécaniques*
- *L'entraînement aux activités fonctionnelles*
- *Les techniques cardiorespiratoires et neuromotrices*
- *La mobilité, y compris l'utilisation des aides à la marche et d'appareils.*

Critère

AP 6.7.1 Soutient avec efficacité et en toute sécurité le physiothérapeute qui est l'expert de la fonction et de la mobilité.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer sa compréhension de la pratique centrée sur le client.
- Démontrer sa compréhension de l'exercice de la physiothérapie.

AP 6.7.2 Recueille l'information et les données pertinentes à l'état du client demandées par le physiothérapeute.

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Effectuer la collecte des données qui lui est confiée à l'aide d'une gamme d'outils pour appuyer l'évaluation en physiothérapie.
- Surveiller les réactions et l'état du client avant, pendant et après la prise des mesures et l'exécution des épreuves qui lui ont été confiées.

¹⁰ Selon le Profil des compétences essentielles des assistants-physiothérapeutes au Canada (2012) (GCNP), les objectifs de la physiothérapie incluent :

- La promotion de la mobilité optimale, de l'activité physique et de la santé et du mieux-être global
- La prévention de la maladie, des blessures, et des incapacités
- Gestion des maladies aiguës et chroniques, des limites aux activités et des restrictions à la participation à diverses activités.
- L'amélioration et le maintien d'une autonomie fonctionnelle et d'une performance physique optimales
- La réadaptation à la suite d'une maladie, d'une blessure ou d'une incapacité à l'aide de programmes d'exercices thérapeutiques et d'autres interventions.
- L'éducation et la planification de programmes de maintien et de soutien afin de prévenir la récurrence, les nouvelles blessures et le déclin fonctionnel.

- Rapporter l'information du client pour exécuter les processus d'évaluation ou de réévaluation du physiothérapeute.
- Contribuer à l'élaboration et à la révision des interventions du plan d'intervention en physiothérapie.

AP 6.7.3 Met en œuvre les interventions qui lui sont confiées par le physiothérapeute.

6.7.3

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension du plan d'intervention du client.
- Orienter le client sur les lieux de traitement et donner l'information au sujet des politiques pertinentes aux services.
- Comprendre les précautions et les limites associées aux interventions en physiothérapie.
- Exécuter avec efficacité et en toute sécurité les portions du plan d'intervention en physiothérapie qui lui sont confiées.
- Établir des relations thérapeutiques positives et à faciliter la participation du client.
- Observer, surveiller le rendement du client et en faire rapport.
- Travailler efficacement avec les individus, les familles et les groupes.
- Réagir aux changements de l'état du client y compris en discontinuant une intervention particulière si le client présente des réactions indésirables ou si la sécurité du client est compromise.

AP 6.7.4 Démontre une capacité de résolution de problèmes et de jugement concernant les portions de services qui sont confiées.

6.7.4

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Appliquer les connaissances pertinentes et actuelles à son domaine de pratique.
- Veiller à la sécurité du client et à sa propre sécurité dans l'exécution des portions de soins qui lui sont confiées.

AP 6.7.5 Participe au processus d'apprentissage des clients, des membres de l'équipe, des pairs, des étudiants et de tout autre apprenant au sein de leur service.

6.7.5

Notes explicatives

Le programme prépare l'étudiant à :

- Mettre en œuvre les composantes de programmes d'enseignement pour les apprenants.
- Servir de ressource pour les autres apprenants.
- Contribuer au processus de rétroaction et d'évaluation de la participation des apprenants.

GLOSSAIRE

Adéquat	Suffisant pour une exigence spécifique. (Merriam-Webster, 2011).
Agrément	<ol style="list-style-type: none">1. L'état ou la condition de l'agrément signifie qu'un programme a satisfait aux normes d'enseignement établies par les autorités professionnelles.2. Le processus d'agrément concerne l'assurance de la qualité par laquelle le statut d'agrément est accordé à un établissement d'enseignement ou un programme d'études par les autorités responsables (Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, 2003). Un processus d'évaluation de la qualité utilisé par un organisme dont le pouvoir a été publiquement reconnu pour accorder un statut officiel à un programme d'études qui a satisfait ou dépassé les résultats des normes prédéterminées (ACE, 2005).
Approches basées sur les données probantes	Utilisée indifféremment avec pratique basée sur les données probantes, la pratique factuelle met davantage l'accent sur le fait que les meilleures preuves de la recherche actuelle sont prises en considération tout comme l'intégration de l'expertise clinique et les valeurs du client dans le processus de prise de décision (AEPC, 2012).
Client	Une personne, une famille, un groupe, une communauté ou une organisation qui reçoivent des services professionnels, des produits ou de l'information en physiothérapie. Un client peut aussi être appelé un patient (AEPC, 2012).
Compétences	Les connaissances, les compétences et les habiletés acquises par l'apprentissage formel, non formel, ou informel; capacité à exécuter des tâches, des obligations propres à l'occupation (ACE, 2007).
Coordonnateur de programme	L'individu responsable de la coordination des activités administratives pédagogiques et éducatives du programme.
Cursus	Liste de sujets composant une formation structurée ou un programme d'enseignement dans un cours, des cours ou des expériences de travail qui développent les connaissances, les compétences et les habiletés des apprenants. Le cursus comprend un ensemble de buts et d'objectifs implicites ou explicites en ce qui concerne les résultats d'apprentissage. Cela peut être un modèle illustré ou une figure identifiant les concepts et les liens entre les concepts (ACE, 2005)
Enseignement clinique	L'enseignement clinique donne aux étudiants l'occasion d'intégrer les connaissances et d'acquérir des habiletés et des comportements professionnels par des expériences d'apprentissage expérimentales et supervisées (adapté de Guide canadien pour l'enseignement clinique en ergothérapie (CGFEOT), 2003). (ACE, 2005)

Formation interprofessionnelle	FIP est le processus selon lequel nous formons les personnes et les équipes à pratiquer en collaboration. La FIP se produit lorsque deux professions ou plus sont engagées dans un processus d'apprentissage conjoint, réciproque et qui leur permet de mieux se connaître mutuellement pour mieux collaborer et améliorer la qualité des soins (CAIPE, 2002)
Milieux de stage	Organismes, institutions, milieux et autres qui offrent aux étudiants des expériences d'apprentissage supervisées.
Preuve	Document officiel ou information fournie par le programme pour démontrer sa conformité aux critères d'évaluation (AEPC 2012). Documents, actions ou autres moyens pratiques par lesquels le programme d'études démontre comment il satisfait à chaque norme (ACE, 2005).
Professeur	Les professeurs sont les individus qui sont nommés et rémunérés par le collège/l'université Incluant ceux qui travaillent à temps partiel. Conférenciers sont les individus qui enseignent dans l'établissement, mais qui ne sont pas des employés rémunérés du collège, même s'ils peuvent recevoir des honoraires ou autres formes de compensation. Les professeurs de clinique peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les conférenciers, les enseignants de composantes spécifiques d'un cours ou les tuteurs (AEPC, 2012).
Programme d'enseignement	À moins d'avis contraire, programme désigne le programme d'enseignement aux assistants des ergothérapeutes et aux assistants des physiothérapeutes (AEPC, 2012). Un ensemble d'activités et de ressources y compris le cursus.
Ressources d'apprentissage	Les fournitures et les aides comme l'équipement, le matériel et les locaux requis pour promouvoir l'apprentissage efficace.
Résultats d'apprentissage/de l'étudiant	Un niveau mesuré du rendement qui démontre jusqu'à quel niveau une compétence ou un ensemble de compétences donné a été atteint par l'apprenant (AEPC, 2012).

RÉFÉRENCES

1. Association canadienne des ergothérapeutes. (2005). Normes d'agrément universitaires et Guide d'autoévaluation de l'ACE. Ottawa : Auteur.
2. Association canadienne des ergothérapeutes. (2007). Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada. Ottawa : Auteur.
3. Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. (2003). *Guide de terminologie*. Toronto : Auteur.
4. Dictionnaire Merriam-Webster. (n.d.). Extrait de <http://www.merriam-webster.com/dictionary/adequate>.
5. Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada. (2012). Normes d'agrément pour l'enseignement de la physiothérapie au Canada. London : Auteur.
6. Legendre, Rénaud. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*.

